



Municipalité de Saint-Ferdinand
821, rue Principale
SAINT-FERDINAND (Québec) G0N 1N0
Téléphone: 418.428.3480
Télécopieur: 418.428.9724
info@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

277

DQ9.1

Projet de restauration du seuil naturel
du lac Joseph à Inverness

6211-01-017

Le 2 mars 2011

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qc)
G1R 6A6

Objet : Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph

Madame,

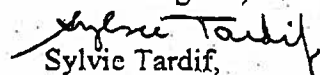
Comme je vous l'ai mentionné dans ma lettre du 25 février 2011, il n'existe aucun document concernant la formule de partage tripartite. C'est plutôt un incitatif environnemental pour l'amélioration du lac William. La décision revient entièrement au conseil.

Que le quai soit au lac William ou situé au lac Joseph, si le contribuable fait partie du territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, il peut faire sa demande au conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand.

Par contre, je n'ai jamais vu une décision d'une formule de partage tripartite pour la construction d'un nouveau quai. L'incitatif accordé pour l'enlèvement d'un quai de béton est fait pour minimiser les impacts négatifs sur le lac. Si vous prenez connaissance du document du MDDEP, vous constaterez que les impacts négatifs d'un quai fixe sont : l'empiètement sur le littoral, la perte d'habitats du poisson, la modification du régime hydraulique du plan d'eau, modification de l'écoulement de l'eau, formation d'embâcles de glace, augmentation du taux d'érosion et de sédimentation, accumulation d'éléments nutritifs et conséquemment envahissement de la zone par les plantes aquatiques.

La décision reste politique, je ne peux vous répondre pour l'aménagement d'un quai flottant, ce qui serait une première.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.


Sylvie Tardif,
Dircectrice générale

